

**Priorités de fond et actions à mener en ce qui concerne l'agriculture,
l'alimentation et la forêt en vue de la Présidence Française de l'Union Européenne de 2022**

La présente note présente les sujets de fond que le MAA souhaite porter lors de la PFUE et les actions à mener dans cette optique. Elle tente de tenir compte de l'irruption dans l'agenda européen de la crise Covid-19.

Même si le rôle d'une présidence est de se mettre au service des négociations dans l'intérêt européen, en faisant preuve de neutralité, il conviendra dans les prochains mois :

-d'identifier les sujets dont l'aboutissement durant la PFUE pourrait constituer un résultat important à porter au crédit de la France

-d'anticiper les travaux dont la négociation pendant la PFUE pourrait empêcher la France de porter au mieux ses intérêts

Mise en œuvre de la stratégie Farm to Fork

Malgré les conséquences de la crise Covid 19, l'activité réglementaire du champ de compétence du MAA sera très certainement marquée en 2022 par la mise en œuvre du *Green deal* et de sa déclinaison pour l'alimentation, **la stratégie Farm to Fork**. Cette initiative vient d'être finalisée après consultation des Etats membres et des parties prenantes par la Commission et il est évident que l'actualité européenne en 2022 orientera très largement l'ordre du jour de la PFUE, au vu du plan d'action que s'est donné la Commission en matière réglementaire pour mettre en œuvre cette stratégie. La France porte actuellement plusieurs priorités dans cet exercice, qui rejoint un grand nombre de préoccupations de la société civile et des agriculteurs. Il serait optimal que les négociations des textes sur lesquels la France a des intérêts majeurs puissent être finalisées en amont de la présidence afin que la France puisse faire valoir ses positions dans ces négociations. Par ailleurs, le temps de la Présidence peut être le moment de recueillir les compromis de textes dont la négociation est suffisamment avancée. Parmi les sujets portés par la France pour cette stratégie, on peut citer entre autres :

-l'amélioration de la lutte contre les fraudes alimentaires (avec notamment la création d'une force européenne d'enquête et de contrôle) ;

-la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires et l'interdiction des substances les plus préoccupantes ;

-la lutte contre l'antibio-résistance ;

-le renforcement de l'information du consommateur, notamment sur l'origine des produits ;

-le renforcement de la cohérence entre politiques commerciale et interne de l'UE.

Il est probable que la Commission fasse de nouvelles propositions de modification du règlement qualité pour les produits agroalimentaires ; elle considère que les modifications introduites via le règlement "Omnibus" en cours de discussion dans le cadre de la future PAC sont de nature technique (amélioration de la procédure de gestion des IG). La Commission n'a pas dévoilé son calendrier de travail, il est donc possible que cette négociation se déroule en partie sous Présidence française.

La Commission envisage également de revoir les normes de commercialisation pour les produits agricoles, de la pêche et aquacoles, qui découlent des OCM, les enjeux étant particulièrement importants pour certaines filières, dont la volaille. Les actes secondaires qui en découlent pourraient également faire l'objet de discussions en 2022.

A ce stade, il convient de promouvoir l'ensemble de ces sujets pour influencer au mieux sur la stratégie Farm to fork. Sur ces thématiques, la France veillera, pendant sa Présidence, à faire progresser les initiatives législatives proposées par la Commission, mais également à promouvoir d'autres initiatives d'ordre non législatif à mener par la Commission. Il convient de travailler dès à présent avec la Commission à un planning prévisionnel des textes qui devront faire l'objet d'une initiative prioritaire de la Commission afin de préparer la PFUE très en amont.

Outre les sujets mis en avant par la France dans le cadre de la stratégie « Farm to fork », d'autres thématiques à porter dans le cadre de la Présidence française pourront être identifiées par le MAA dans les prochains mois.

Mise en œuvre de la PAC

La négociation de la PAC tous les 7 ans donne lieu à de longs mois de travail échelonnés sur plusieurs présidences. Actuellement, la réforme en cours a déjà concerné 4 présidences. Suite à l'accord sur le CFP obtenu le 21 juillet dernier, la présidence allemande vise une orientation générale partielle en octobre. La position du parlement est également espérée en octobre, permettant un démarrage des trilogues sous présidence allemande. Il ne peut toutefois être écarté que l'accord sur la PAC ne soit conclu que sous présidence portugaise au 1^{er} semestre 2021.

Suite à l'accord conclu en trilogue entre le Conseil et le Parlement, l'année 2022 correspondra vraisemblablement à la deuxième année de transition entre les deux programmations de la PAC, la nouvelle PAC entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2023. **L'activité au conseil lors de la PFUE pourrait être marquée par la fin des discussions sur les règlements d'application de la future PAC.**

Le semestre sera par ailleurs marqué par le **processus d'approbation des plans stratégiques nationaux** et la France devra veiller au bon déroulement de cet exercice. Ainsi que le Ministre l'a indiqué lors du Conseil des ministres du 20 juillet dernier, il sera nécessaire de garantir la transparence du processus et sa validation politique. Il sera utile de prévoir a minima des réunions d'échanges partagées entre tous les Etats membres et la Commission, ainsi qu'un retour au Conseil sur l'état d'avancement des plans stratégiques.

Sujets Forêt, carbone, climat, bioéconomie

La filière forêt-bois va être une contributrice importante à la stratégie nationale bas carbone et aux stratégies équivalentes au niveau européen (Green deal). 4^{ème} forêt européenne (derrière Suède, Finlande et Espagne), la France pourrait profiter de sa présidence de l'Union européenne pour valoriser ce rôle de la forêt et de la filière bois ainsi que des secteurs de la bio-économie (méthanisation, biocarburants, matériaux biosourcés, chimie du végétal), considérant leur potentiel de contribution aux objectifs climatiques européens, et le positionnement de la France dans ces secteurs.

La France devra également être attentive à l'articulation entre la stratégie biodiversité et la stratégie forestière de l'UE dont la publication est souhaitée pour janvier 2021 et elle pourra promouvoir une meilleure prise en compte des enjeux de déforestation importée.

Sujets enseignement-recherche

Concernant cette facette importante de l'activité du MAA, la PFUE ne devrait pas connaître d'activité normative, mais sera l'occasion d'une activité accrue sur ses sujets de compétence, via l'organisation de quatre événements à labelliser PFUE : Conférence européenne sur la recherche « one health, one welfare », symposium sur la qualité de la formation vétérinaire et le maillage vétérinaire en zone rurale, conférence capacity building sur l'agroécologie, séminaire du *Standing Committee for Agricultural Research* (SCAR) sur Horizon Europe.